

**Syndicat mixte du Point Fort**

---

**DECISION DE BUREAU N°2026-01****Séance du vendredi 20 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt février à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort dûment convoqué le treize février 2026, s'est réuni à Cavigny sous la présidence de M. Laurent Pien, Président.

Etaient présents : M. Lhullier, M. Quinette, M. Javalet, M. Gilles, M. Pien, M. Varin, Mme Hérout

Etaient excusés : M. Follain, Mme Clément

Nombre de membres en exercice : 9      Présents et représentés : 7

**Objet : - Marché n°PA2025/04 – Construction de la nouvelle déchèterie de Saint-Lô**

VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 septembre 2020, déléguant au Bureau le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont prévus au budget :

- pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont les montants sont supérieurs aux seuils des procédures formalisées,
- pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 500 000 € HT.

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le jeudi 19 février 2026, décidant d'attribuer le marché de travaux cité en objet aux entreprises désignées ci-dessous et d'affermir les tranches optionnelles des lots 1 et 4 :

- **Lot N°1** : « **Terrassement & VRD** » : MASTELLOTTO SAS pour un montant de 790 806.53 € HT soit 948 967.84 € TTC
  - Tranche ferme : 765 023.20 € HT (918 027.84 € TTC)
  - Tranche optionnelle : 25 783.33 € HT (30 940.00 € TTC)
- **Lot N°2** : « **Électricité, courants forts et courants faibles** » : SELCA SAS pour un montant de 75 497.01 € HT soit 90 596.41 € TTC.
- **Lot N°3** : « **Plomberie Chauffage ventilation** » : VIRIA SAS pour un montant de 53 408.84 € HT soit 63 832.97 € TTC.
- **Lot N°4** : « **Paysage Clôture équipement** » : CLEAN PAYSAGE pour un montant de 82 267.69 € HT soit 98 721.23 € TTC.
  - Tranche ferme : 81 318.99 € HT (97 582.79 € TTC)
  - Tranche optionnelle : 948.70 € HT (1 138.44 € TTC)
- **Lot N°5** : « **Bâtiment, clos couvert** » : RAMERY CONSTRUCTIONS pour un montant de 557 916.76 € HT soit 669 500.12 € TTC.
- **Lot N°6** : « **Bâtiment, second œuvre** » : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour un montant de 85 982.13 € HT soit 103 178.55 € TTC.
- **Lot N°7** : « **Pont Bascule** » : PRECIA MOLEN pour un montant de 62 115.00 € HT soit 74 538.00 € TTC.

Le montant total tous lots confondus s'élève à 1 707 993.86 € HT soit 2 049 334.62 € TTC.

**Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau du syndicat mixte du Point Fort DECIDE**

**d'autoriser le Président à signer les actes d'engagement du marché de travaux cité en objet avec les sociétés attributaires ci-dessus.**

Fait à Cavigny, le 20 février 2026

Le Président,  
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **27 FEV. 2026**

Mis en ligne le :